

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 13 (1942)

Heft: 5

Rubrik: Extrait du rapport annuel 1941 : de la section cantonale bernoise du Cartel suisse pour chemins de tourisme pédestre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quant à l'activité des futures commissions professionnelles pour le travail à domicile, nous estimons qu'elle peut être très salubre, aussi pour l'horlogerie. Il importera cependant d'y déléguer non pas seulement des représentants des grandes organisations horlogères, mais aussi les hommes de confiance des ouvriers à domicile et des termineurs.

*

L'influence heureuse de la nouvelle loi sur le travail à domicile dépend de diverses conditions. Il faut d'abord que les intéressés, c'est-à-dire les ouvriers à domicile, prennent conscience des moyens de protection qui leur sont offerts. Ils doivent chercher à conclure avec les employeurs des conventions tarifaires; si cela est impossible, ils auront à solliciter l'intervention des pouvoirs publics.

En ce qui concerne les employeurs, il ne semble pas qu'il leur soit difficile de se conformer aux quelques règles imposées par la loi.

Mais on ne saurait évidemment se borner à exiger le respect de certaines exigences purement formelles et négliger la chose la plus importante: la fixation des salaires. A cet égard, on doit faire confiance au Conseil fédéral et aux commissions professionnelles qui seront instituées dans les diverses branches.

Le système de procédure inauguré par la loi trahit la prudence et la circonspection dont nos autorités fédérales entendent faire usage dans l'exercice de leurs nouveaux pouvoirs. Le législateur donne aux gagne-petit une nouvelle arme de défense; puisse-t-elle ne pas se retourner contre ceux-là même qu'elle est appelée à protéger.

Ch. DEBRUNNER.

Extrait du rapport annuel 1941

de la section cantonale bernoise du Cartel suisse pour chemins de tourisme pédestre

Comme en 1940, le rapport 1941 constate que l'activité de la section bernoise de la S.A.W. a été paralysée par les mesures de sécurité prises par les autorités militaires. Le Comité directeur a été obligé d'adapter le programme de travail à la nouvelle situation

A. SIGNALISATION

I. CONFECTION D'INDICATEURS DE ROUTES.

Grâce aux subsides de 1940 de la Confédération et du canton pour la création d'occasions de travail, la confection du matériel de signalisation a pu être continuée conformément au programme annuel, pour les régions Gessenay-Haut Simmenthal, Berne-Ouest et Franches-Montagnes. Le devis des travaux a été basé sur le tarif de l'année 1940.

Le matériel de signalisation des itinéraires suivants a été mis en chantier :

1. Gessenay-Haut Simmenthal.

Tout le matériel de signalisation du réseau de chemins de la région Lenk-St-Stephan a été livré pendant les années 1939 et 1940. En 1941 on a commandé les poteaux et les indicateurs pour le réseau des chemins de la région Gsteig-Lauenen.

2. Berne-Ouest.

Le matériel pour le réseau des itinéraires de la région Frienisberg-Est a été construit en 1940. Il a été complété dans le programme de l'année 1941 par la signalisation des itinéraires de la région forestière. 46 indicateurs ont été livrés pour les communes de Laupen, Frauenkappelen et Neuenegg.

3. Franches-Montagnes.

Dans le Jura bernois les travaux de signalisation ont pu être continués grâce à des collaborations appropriées et dévouées.

a) Le réseau des itinéraires de la région Franches-Montagnes-Nord a été complété par la fourniture de 15 indicateurs. Le réseau complet des itinéraires comporte 106 indicateurs représentant la somme totale de fr. 2603.—. Il comprend 13 routes principales avec un certain nombre de chemins secondaires ou locaux. Les routes principales sont :

1. St-Ursanne-Pontoye-Ocourt.
2. St-Ursanne-Montenol-Charmillote-Epiquerez-Soubey.
3. St-Ursanne-Tariche-Le Poye-La Réchesse-Les Moulins-Soubey.
4. St-Ursanne - Montmelon - La Saigne-dessus-St-Brais-Montfaucon-Saignelégier.
5. Glovelier-Montmelon-dessus-dessous-St-Ursanne.
6. St-Brais-Césai-Le Poye-Les Rosées-Epauvillers.
7. Station Saulcy-St-Brais-Montfaverger-Soubey.
8. Montfaucon/Station-Montfaucon-Les Enfers-Soubey.
9. Saignelégier-Les Pommerats-Goumois.
10. Saignelégier-Bémont-La Bosse-Soubey.
11. Soubey-Moulin Jeannottat-Goumois.
12. Glovelier-Tariche-Epauvillers.
13. St-Brais-Les Enfers-Goumois.

b) Pour la région Franches-Montagnes-Centre, 109 indicateurs ont été commandés, représentant la somme de fr. 3105.50. Ce réseau comporte 18 routes principales :

1. Tavannes-Tramelan-La Chaux-Les Breuleux-Noirmont.
2. Tavannes-Le Fuet-Bellelay-Lajoux-Saulcy-Glovelier.
3. Tramelan-Les Reussilles-La Theurre-Saignelégier.
4. Tramelan-Derrière Jorat-Moron-Moutier.
5. Tramelan-Les Rouges Terres-Bémont.
6. Tramelan-Montfaucon.
7. Tramelan-Les Genevez-Lajoux-Glovelier.
8. Saignelégier-Le Noirmont-La Chaux-de-Fonds.
9. Saignelégier-Les Breuleux-St-Imier.
10. Saignelégier-Montfaucon-Glovelier.
11. Le Noirmont-Le Theusseret-Goumois.
12. Saignelégier - Goumois - Le Theusseret - Biaufond - La Chaux-de-Fonds.
13. Saignelégier-Les Rouges Terres-Les Genevez-Bellelay.

14. Bellelay-Rebévelier-Undervelier.
15. Undervelier-Saulcy-Lajoux-station.
16. Undervelier-Glovelier.
17. Bellelay-Semplain.
18. Moutier-Saignelégier.

c) Le matériel pour le réseau des itinéraires de la région Franches-Montagnes-Sud a pu être préparé en partie dans le programme de 1941. On a commandé pendant cette année 39 indicateurs pour la somme de fr. 1176.50. Ce réseau comprend les routes principales suivantes :

1. Sonceboz-St-Imier-La Chaux-de-Fonds.
2. Tramelan-Les Bois.
3. St-Imier-Le Sergent.

Récapitulation.

Pendant l'année 1941, 254 indicateurs de chemins ont été construits, représentant la somme de fr. 6506.50, soit.

1. Région Gsteig-Lauenen	45 ind.	fr 1257.50
2. Région Freinisberg	46 »	823.50
3. Région Franches-Montagnes-Nord	15 »	143.50
4. Région Franches-Montagnes-Centre	109 »	3105.50
5. Région Franches-Montagnes-Sud	39 »	1176.50
	Total 254 ind.	fr. 6506.50

II. TABLEAUX D'ORIENTATION.

En collaboration avec le Comité du Cartel suisse pour chemins de tourisme pédestre, la question des tableaux d'orientation a été étudiée d'une façon approfondie et des directives ont été établies. En principe le modèle bernois a été adopté, sous réserve de quelques modifications. Nous nous réjouissons de ce que de nombreux projets présentés par la maison Kümmerly-Frey aient abouti à la création d'un type uniforme de tableaux d'orientation pour tout le territoire suisse. En 1941, 9 tableaux d'orientation ont été placés dans la région Freinisberg-Est, soit à Bern-Bierhübeli, Bern-Brückfeld, Bern-Länggasse, Bern-Bremgarten, stations terminus de voies de trams, d'où partent des chemins de tourisme pédestre, puis dans les gares de Zollikofen, Münchenbuchsee, Schüpfen et aux arrêts des cars postaux de Bremgarten et de Wohlen.

III. PROJETS DE SIGNALISATION DE NOUVEAUX SECTEURS

1. Oberland Bernois.

L'étude des itinéraires de la région du lac de Thoune et de celle du lac de Brienz a été poursuivie.

2. Mittelland.

De nouveaux itinéraires de la région Berne-Est sont en préparation.

3. Jura.

Le réseau des itinéraires de la région Chasseral est terminé.

IV. REVISION DU MATÉRIEL DE SIGNALISATION DES ITINÉRAIRES MODÈLES

Dans le programme annuel une revision complète du matériel de signalisation a été entreprise. Les dépôts des indicateurs enlevés par ordre de l'armée et leur état de conservation ont été contrôlés. Malheureusement

les rapports de certaines régions ne sont pas encore rentrés et il n'a pas été possible de présenter une vue d'ensemble. Selon les indications reçues jusqu'ici, il a été établi que le 54 % des indicateurs emmagasinés sont en bon état, le 21 % dans un état satisfaisant et le 25 % en mauvais état. Ces derniers devront être repeints, et les inscriptions sont à refaire.

B. PROPAGANDE EN FAVEUR DES CHEMINS DE TOURISME PÉDESTRE

I. L'édition d'une brochure contenant la description d'itinéraires modèles a été examinée. Cependant le Comité directeur n'a pu prendre aucune décision faute de moyens financiers.

II. EXCURSIONS DIRIGÉES POUR FAIRE CONNAITRE LE PAYS

Conformément au plan établi au printemps 1941, huit excursions ont été organisées et dirigées par nos soins, quatre autres ont dû être abandonnées par suite de mauvaises conditions atmosphériques ou pour raison de mesures restrictives prises par les entreprises de transport.

Les excursions ci-après ont été organisées sous notre conduite :

1. 4 mai : Bolligen-Bantiger-Boll-Utzigen. Chef de course : Ad. Lüdi, instituteur, Utzigen. Nombre de participants : 66.

2. 18 mai : Biglen-Kumm-Aspiegg-Lützelflüh (Gotthelstätten). Chef : Schenk, maître-secondaire, Biglen. Participants : 27.

3. 2 juin : St-Imier-Mont-Soleil-Le Noirmont (Pentecôte). Chef de course : W. Zeugin, Delémont. Participants : 131.

4. 8 juin : Bienne-Petinesca-Bienne. Chef de course : W. Jaeger, Bienne. Participants : 22.

5. 15 juin : Schwarzenburg-Rüschegg-Längeneybad-Rüschegggraben-Schwarzenburg. Chef de course : Dr W. Held, Schwarzenburg. Participants : 30.

6. 22 juin : Neuveville-Chasseral-St-Imier. Chef de course : W. Zeugin, Delémont. Participants : 100.

7. 6 juillet : Glovelier-St-Brais-Saignelégier. Chef de course : W. Zeugin, Delémont. Participants : 11.

8. 28 septembre : Sonceboz-Montoz-Court. Chef de course : W. Zeugin, Delémont. Participants : 85.

472 personnes au total ont pris part à nos excursions. Les rapports de course mentionnent tous avec enthousiasme leur parfaite réussite. Il est regrettable toutefois que le nombre de courses ait dû être réduit à cause des mesures restrictives décrétées par les entreprises de transport.

III. COURS D'INSTRUCTION POUR CHEFS DE COURSE

Il a eu lieu à Berne le 10 mai. Il a été suivi d'une excursion sur le Bantiger. Les résultats en ont été très satisfaisants.

C. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET AMÉLIORATION DES CHEMINS DE TOURISME PÉDESTRE

La guerre et la situation du marché du travail ont apporté un arrêt complet dans cette partie de notre activité.

D. PROPAGANDE, SITUATION FINANCIÈRE ET ORGANISATION

I. Notre activité s'est limitée dans le recrutement de nouveaux membres à l'occasion des excursions dirigées.

L'effectif de la section bernoise du Cartel suisse a subi les modifications suivantes au cours des quatre dernières années :

Membres individuels	103	199	206	217
Raisons sociales	16	12	15	16
Personnes juridiques	53	76	71	67
Sociétés et corporations	29	26	31	30
Total à la fin de l'année	201	313	323	330

II. SITUATION FINANCIÈRE

Les subventions accordées jusqu'à ce jour par la Confédération et le canton sont :

Subvention de la SEVA	fr. 7500.—
De la Direction des travaux publics	1200.—
Subsides cantonaux pour la création d'occasions de travail	6000.—
Subsides fédéraux pour la création d'occasions de travail	12000.—
Total	fr. 26700.—

Sur ce budget il a été dépensé :

En 1939	fr. 8125.30
En 1940	623.47
En 1941	1551.85
Total	fr. 10300.62

Adjudication des travaux de construction du matériel de signalisation	11253.50
Des tableaux d'orientation	1760.—
Total	fr. 23314.12
Reste à disposition	3385.88
Total	fr. 26700.—

III. ORGANISATION

La constitution organique de notre section a suivi un développement normal. La division du territoire cantonal en trois parties, Jura, Mittelland, Oberland, paraît être la meilleure solution. D'autre part, les directives pour la signalisation des chemins de tourisme pédestre sont déterminantes pour notre organisation technique. Le directeur technique présentera à la prochaine assemblée générale un projet de règlement.

E. DIVERS

I. L'œuvre de secours aux instituteurs sans place a été poursuivie en 1941. Il a été payé fr. 332.— pour 41 ½ journées de travail. Ces frais ont été couverts comme suit :

Versé par la Société cantonale des instituteurs	fr. 249.—
par la Direction de l'Instruction publique	83.—
	fr. 332.—

II. La loi pour la création de routes à l'usage des cyclistes, qui rentre aussi dans le cadre du mouvement en faveur du tourisme, a passé en deuxième lecture au Grand Conseil. Cette loi recevra notre appui complet lorsqu'elle sera soumise au vote du peuple.

III. Les entreprises de transports ont accordé leur appui à notre action par la restitution du 75 % des billets de chemin de fer payés par nos collaborateurs. Malheureusement, cette réduction ne comportera plus dorénavant que 50 %.

IV. D'une façon générale on peut affirmer que pendant l'année 1941, notre mouvement a rencontré dans tout le canton, auprès du peuple comme auprès des autorités, la plus grande sympathie. Cet accueil chaleureux nous encourage, malgré la dureté des temps et l'insécurité de notre situation, à continuer notre travail, avec l'espoir que notre pays retrouvera bientôt des conditions meilleures.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Vacances horlogères

Depuis quelques années, les vacances horlogères ont lieu dans la période qui précède et suit le 1^{er} août. Il en résulte des inconvénients pour les autorités locales qui ne peuvent organiser les manifestations de la fête nationale sans grandes difficultés. Plusieurs d'entre elles ont cette année fixé à une autre date la célébration officielle de la fête nationale à cause des vacances horlogères.

Sur la demande de quelques membres de notre comité, nous avons présenté à la Société générale de l'horlogerie suisse le vœu que les vacances horlogères soient fixées à l'avenir de telle sorte qu'elles ne coïncident plus avec le 1^{er} août. La Société générale de l'horlogerie suisse a répondu comme suit :

Bienne, le 27 août 1942.

Association pour la défense des intérêts du Jura,
Moutier.

Monsieur le Président et Messieurs,

Votre lettre du 26 août m'est bien parvenue. En son temps, la semaine des vacances horlogères fut fixée, non sans raison, à la semaine avant et après le 1^{er} août. Il est exact que depuis lors certaines circonstances ont changé, et votre suggestion m'a déjà été faite par plusieurs personnes. Je ne manquerai pas de soulever la question auprès des industriels, parce que je reconnais qu'il y a certains arguments qui militent en faveur de votre opinion. Les vacances horlogères ont toujours été fixées d'entente avec les différentes organisations, de sorte que pour un changement éventuel il faudra aussi s'entendre.

Veillez agréer, etc.

Société générale de l'horlogerie suisse S. A. :

Le directeur,
RENGGLI.